

Protéger la mer ensemble : comment ça se passe ?

Outils de gestion et de planification



OFB
OFFICE FRANÇAIS
DE LA BIODIVERSITÉ

3.2.2 - Expérience : Nouvelle-Calédonie

NOUVELLE-CALÉDONIE	
Une gouvernance concertée et une gestion participative pour le bien inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO	
Interview croisée d'Emmanuel Coutures (EC), chef du service Conservation de la biodiversité, Direction de l'environnement de la Province Sud ; de Dolorès Bodmer (DB), chargée de mission environnement marin, direction développement économique et environnement de la Province Nord et de Myriam Marcon (MM), coordinatrice pôle patrimoine mondial, Conservatoire des espaces naturels.	
<p>DB : Les compétences étant partagées en Nouvelle-Calédonie, il n'est pas aisé de raisonner à l'échelle du pays sauf en ce qui concerne le bien inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO et le plan d'action dugong coordonné par l'AAMP.</p> <p>EC : Le Conservatoire des espaces naturels (CEN) calédonien assure la coordination de la gestion des six zones marines inscrites au patrimoine mondial. Notre objectif est de mettre en cohérence ces modalités de gestion, et en particulier les plans de gestion, sachant que le site inscrit est unique et en série. C'est dans cet esprit que nous travaillons dans le groupe technique patrimoine mondial du CEN, lieu d'échanges sur les modes de gouvernance édictés et appliqués par les Provinces au sein des sites du patrimoine mondial, pour coordonner nos actions.</p> <p>MM : Au niveau du site inscrit il y a cohérence et complémentarité. En effet, chacune des six zones du bien inscrit ont été choisies parce qu'elles sont représentatives de la biodiversité de Nouvelle-Calédonie : communauté d'espèce et espèces remarquables, emblématiques et/ou menacées, diversité d'habitat, diversité d'éléments physiques, etc. Le CEN coordonne la gestion, il est le point focal pour le bien inscrit, tant au niveau local qu'en tant que relais auprès de l'UNESCO et de l'UICN.</p>	<p>(collectivités, ONG, Etat, etc.) à des réponses qui conviennent à chacun sur des questions que chacun gère à sa manière et dont les échelles de valeur sont différentes. Par exemple, pour les plans de gestion, il s'agira notamment d'avoir des indicateurs cohérents à l'échelle du bien, afin que le CEN puisse apporter une réponse unique à l'UNESCO et pour que nous ayons des points de comparaison, notamment sur les suivis.</p> <p>MM : Au niveau du patrimoine mondial, les grands objectifs des plans de gestion sont identiques. La méthodologie des suivis biologiques a été élaborée en association entre les différents gestionnaires et appliquée de manière identique pour chacun. Par exemple, le CEN travaille en partenariat avec l'Ifremer sur la potentielle complémentarité des suivis par vidéos sous-marines avec les suivis classiques.</p> <p>EC : En juillet 2013, les treize comités de gestion des AMP répartis sur les six sites inscrits au patrimoine mondial se sont rencontrés et ont pu partager leurs actions, leurs craintes, leurs solutions.</p> <p>MM : Ce forum des comités de gestion fut l'occasion de créer du lien, de renforcer la cohésion entre des comités de gestion éloignés géographiquement mais ayant les mêmes engagements et une mission unique : protéger les lagons calédoniens. Ce fut également</p>

DB : En 2013, nous avons rendu à l'UNESCO, par le biais du CEN, un rapport périodique sur l'état de conservation du bien. Il a fallu travailler ensemble

l'occasion de contribuer au renforcement de la notion d'un bien unique et d'un patrimoine partagé.

[Haut de page](#)

Tous droits réservés © - Propriété de l'OFB